



GROUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ

MESURER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Conformément aux dispositions de la loi du 5 septembre 2018, l'égalité professionnelle se mesure chaque année par un « index de l'égalité femmes-hommes ». Sur la base des cinq indicateurs définis par le ministère du Travail, le GIE GPM a donc procédé au calcul de cet index pour 2024. Avec une note globale de son index de **80/100 POUR L'ANNÉE 2024**, le GIE GPM reste à un niveau satisfaisant mais qui nous motive à redoubler d'attention et de progresser encore sur les années à venir.

Notre politique de Ressources Humaines mise en œuvre dans le Groupe et notre engagement responsable et volontariste en faveur de l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes nous le permettra, nous en sommes certains.

Que ce soit en matière de recrutement pour assurer l'égalité de traitement des candidatures, de formation et de promotion professionnelle pour permettre à tous les mêmes possibilités d'évolution professionnelle ou de rémunération pour garantir les principes d'égalité entre femmes et hommes tout au long de leur carrière, Groupe Pasteur Mutualité s'attache en effet à défendre avec détermination les principes d'équité entre tous ses collaborateurs.

Pour rappel, les cinq critères d'évaluation de cet index sont :

- Écart de rémunération entre femmes et hommes
- Écart du taux d'augmentations individuelles entre femmes et hommes
- Écart du taux de promotions entre femmes et hommes
- Part de salariées augmentées au retour de congé maternité
- Nombre de salarié du genre sous représenté (femmes ou hommes) dans les 10 plus hautes rémunérations

	VALEUR DE L'INDICATEUR OBTENU POUR 2024	POINTS OBTENUS PAR L'ENTREPRISE AU TITRE DE 2024	NOMBRE DE POINTS MAXIMUM DE L'INDICATEUR	NOMBRE DE POINTS MAXIMUM DES INDICATEURS CALCULABLES
1- Ecart de rémunération (en %)	10,4	25	40	40
2- Ecarts d'augmentations individuelles (en points de %)	0	20	20	20
3- Ecarts de promotions (en points de %)	0	15	15	15
4- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	100	15	15	15
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	2	5	10	10
INDEX (sur 100 points)		80,00	100	100